

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Comité international de la Croix-Rouge lance un appel à de nouvelles actions visant à aider ces femmes dont les besoins spécifiques doivent être pris en compte pour leur permettre de retrouver dignité et espoir, tout en insistant sur la responsabilité des parties à un conflit de rechercher les personnes portées disparues et d'informer les familles.

« Dans le monde entier, les femmes montrent une capacité extraordinaire à surmonter les épreuves et à prendre leur destin en main », explique Maria-Teresa Garrido Otoyá, conseillère Femmes et guerre au CICR.

« Elles saisissent la moindre opportunité pour trouver de nouveaux moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. »

Au-delà de l'angoisse dans laquelle elles vivent du fait qu'elles ignorent ce qu'il est advenu de leur mari, de leur fils ou d'un autre membre de la famille, les femmes et les jeunes filles qui sont dans cette situation sont souvent confrontées à des difficultés pratiques accablantes.

Dans de nombreux cas, la personne disparue était le soutien de famille et ces femmes doivent alors lutter pour subvenir à des besoins essentiels tels que de la nourriture pour la famille et une éducation pour les enfants.

« Elles rencontrent également des problèmes juridiques et administratifs quand elles veulent par exemple récupérer des biens appartenant à leur mari ou faire valoir leur droit à une aide publique pour alléger les difficultés financières de la famille, explique Maria-Teresa Garrido Otoyá. De plus, elles sont souvent stigmatisées au sein de leur communauté.

Du fait, par exemple, qu'elles ignorent si leur mari est vivant ou mort, beaucoup ne se comportent pas comme des veuves et n'en portent pas le deuil.

Leur communauté ne parvient pas à comprendre leur comportement et elles n'ont personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. »

Le CICR s'efforce de fournir divers types d'aides afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes dont des proches sont portés disparus.

En Libye, jour après jour, des familles continuent de s'adresser à l'institution dans l'espoir qu'elle les aidera à savoir ce qu'ils sont devenus.

En Irak, le CICR soutient les femmes dont le mari est porté disparu en les aidant à monter une petite affaire génératrice de revenus, en ouvrant un magasin ou en travaillant comme coiffeuse, par exemple.

Au Népal, le CICR conseille les femmes et aide à la mise en place de groupes de soutien pour tenter de soulager en partie la souffrance et les épreuves que les épouses et les mères de personnes disparues connaissent.

Les femmes se retrouvent au sein de ces groupes de soutien et elles peuvent parler ensemble de leur souffrance, même si elles étaient dans des camps opposés pendant le conflit.

Devisara et Laxmi, deux Népalaises venant de deux camps opposés maintenant alliés, sont unies dans la douleur. « Pendant des jours, nous avons avancé seules, explique Devisara. Aujourd'hui, nous avançons ensemble dans notre quête de justice en tant que victimes des deux côtés du conflit.

C'est tout aussi beau. Nous partageons notre souffrance l'une avec l'autre. » Laxmi pense aussi qu'il ne faut pas perdre espoir et qu'elles doivent aller de l'avant.

En vertu du droit international humanitaire, tout le monde a le droit de savoir ce qu'il est

advenu d'un proche porté disparu. Les parties au conflit ont la responsabilité de rechercher les personnes disparues et d'informer les familles de leur sort, et cette obligation vaut même après la fin d'un conflit armé.

Les autorités ont également l'obligation de veiller à ce que les besoins des familles de disparus soient couverts. La façon la plus adéquate et la plus efficace d'y parvenir consiste à fournir aux femmes qui sont soutien de famille les outils qui leur permettront de s'en sortir sans aide de l'extérieur.

Source: allAfrica